

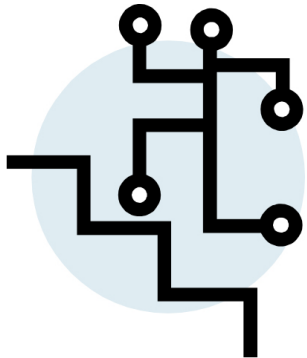
## CONTACT

Vous souhaitez avoir des renseignements sur le Conseil local de santé mentale et vous inscrire aux commissions de travail qu'il anime ?

**Jean-Jacques Rémond**  
Coordinateur du Conseil local de santé mentale

Tél. : 01 48 50 41 69  
j.remond@ville-bondy.fr

Centre Municipal de santé Henri Tauleigne  
38, avenue de la République  
93140 Bondy



## PARTENAIRES

Le Conseil local de santé mentale de Bondy est inclus dans les orientations du Contrat local de santé, signé par :

- > La Ville de Bondy
- > L'ARS 93
- > La CPAM 93
- > Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- > La Préfecture



CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

# CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Etablissement public de santé mentale  
de Ville Evrard



# Le Conseil local de santé mentale (CLSM) de Bondy

## I. Un CLSM : c'est quoi ?

Un Conseil local de santé mentale est une plateforme de concertation entre acteurs impliqués de près ou de loin dans la santé mentale : psychiatres, élus municipaux, acteurs sociaux, usagers, associations, etc.

A Bondy, le CLSM existe depuis le 21 juin 2012.

## II. Un CLSM : ça sert à quoi ?

En favorisant le décloisonnement entre acteurs, le CLSM cherche à développer des stratégies locales en matière de prévention, d'accès aux soins, d'inclusion sociale, dans le domaine de la santé mentale.



## III. Concrètement... ça se passe comment ?

A Bondy, le CLSM fonctionne sous forme de quatre commissions de travail.

### > Commission « Loi relative aux soins sans consentement » :

En faisant se rencontrer psychiatres, assistants sociaux, représentants des forces de l'ordre, avocats... etc., cette commission cherche à mieux coordonner ces différents professionnels entre eux afin de faciliter au mieux la prise en charge des patients.

### > Commission « Destigmatisation » :

Les personnes présentant des troubles mentaux sont sujets à de nombreuses représentations et/ou fantasmes souvent erronés. Il s'agit donc ici de combattre ces préjugés, par l'élaboration d'actions de sensibilisation à destination du grand public et des professionnels.

### > Commission « Insertion des personnes ayant des troubles mentaux »

L'insertion dans la cité des personnes ayant des troubles de santé mentale est souvent difficile : problèmes d'accès au logement, à la culture, au sport, etc. La question qui guide cette commission est comment améliorer l'insertion des personnes ayant des troubles de santé mentale ?

### > Commission « Pédo-psychiatrie »

Cette commission s'intéresse à la santé mentale des enfants et adolescents.

